

Dossier de presse

20 ANS DE LA LOI HANDICAP
DISPOSITIF DE COMMUNICATION INTERNE
DESTINÉ AUX AGENTS DE L'ÉTAT

FAVORISONS
L'ACCESSIBILITÉ
GRÂCE AUX
OUTILS
DISPONIBLES SUR

ACCESSIBILITE.GOUV.FR





20 ans de la loi Handicap: l'État se mobilise pour une société plus accessible

À l'occasion des 20 ans de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Gouvernement lance un dispositif ambitieux pour renforcer l'accessibilité des services publics.

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

L'accessibilité est un droit

La loi de 2005 a marqué un tournant historique en consacrant le principe d'accessibilité sous ses trois dimensions : physique, numérique et informationnelle. Elle garantit à chaque personne en situation de handicap "le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale" et l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement déploie un dispositif d'envergure avec une ambition sans équivoque : il ne faut plus « mettre en accessibilité », en bout de course, mais « penser accessible », de la conception à la mise en œuvre.



80%

DES HANDICAPS SONT DES HANDICAPS DITS INVISIBLES.²

7+

MILLIONS DE FRANÇAIS EN SITUATION DE HANDICAP UTILISENT LE WEB CHAQUE JOUR.3 1/10

ADULTES A DES DIFFICULTÉS DANS LES DOMAINES FONDAMENTAUX DE L'ÉCRIT. 4 96%

DES SITES INTERNET
ONT ENCORE UN
DÉFAUT
D'ACCESSIBILITÉ DÈS
LEUR PAGE
D'ACCUEIL.5

20%

ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU
PUBLIC SONT
RÉELLEMENT
ACCESSIBLES AUX
PERSONNES
HANDICAPÉES EN
FRANCE.6

^{1 —} Le handicap en chiffre – édition 2024 28/11/2024 ; DREES 2 — FIPHP, Mars 2023 3 — Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, 2023 4 — INSEE 5 — Rapport WebAIM 2024 6 — Comité interministériel du handicap

"Le handicap n'est pas un choix, l'accessibilité non plus. L'accessibilité est une obligation légale et une nécessité. Elle doit être pensée dès la conception de chaque politique publique et de chaque service. En première ligne de cette transformation, les agents de l'État jouent un rôle clé. Ce dispositif leur donne les moyens concrets d'agir pour une société plus inclusive."



CHARLOTTE PARMENTIER-LECOCQ MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE L'AUTONOMIE ET DU HANDICAP.



L'ACCESSIBILITÉ
N'EST PAS UNE
OPTION MAIS
UNE
OBLIGATION
LÉGALE. ELLE
DOIT ÊTRE
INTÉGRÉE DÈS
LA CONCEPTION
DES SERVICES.

Une plateforme unique pour outiller les agents de l'Etat

Depuis 20 ans, les enjeux d'accessibilité sont mieux pris en compte, avec la création de nombreuses ressources (formations, guides, chartes, services numériques, etc.). Pour autant, ces ressources restaient dispersées, mal connues et souvent perçues comme des expertises de niche.



ACCESSIBILITE.GOUV.FR:

Pour faciliter leur appropriation par tous les agents de l'État, le Gouvernement lance accessibilite.gouv.fr, un portail centralisant près de 80 ressources et outils en un seul endroit.

Cette plateforme, fruit d'un travail interministériel, propose :

- Un accès simplifié aux standards et méthodes
- Des outils pratiques de création de contenus accessibles
- Des formations dédiées
- Des ressources sur l'accessibilité physique des établissements
- Des guides sur l'accessibilité numérique et informationnelle

L'objectif est ambitieux : faire connaître cette plateforme et les trois volets de l'accessibilité à 80% des agents de l'État d'ici fin 2025. Conçue pour s'inscrire dans la durée, elle pourra accueillir de nouvelles ressources au fil du temps.



Une campagne de sensibilisation interne à l'État inédite

À partir du 11 février 2025, date anniversaire de la loi Handicap, le Gouvernement déploie une campagne de communication innovante, pilotée par le SIG en coordination avec plusieurs acteurs clés, notamment la Déléguée interministérielle à l'accessibilité, le Secrétariat général du CIH, le ministère chargé du Handicap ainsi que le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

L'ensemble des parties prenantes suivantes a été consulté et a co-construit le dispositif avec le SIG : la Direction interministérielle du numérique (DINUM), la Délégation interministérielle à l'accessibilité (DIA), le Secrétariat général du Comité interministérielle du handicap (SGCIH), la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la Délégation ministérielle à l'accessibilité du ministère de la Transition écologique ainsi que le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Le dispositif s'articule autour de trois axes

01

Sensibiliser

- Une campagne créative/immersive visant à faire vivre ou ressentir aux agents des situations d'inaccessibilité pour favoriser l'empathie et encourager l'action pour une société plus inclusive. Sont ainsi mis en scène des objets du quotidien des agents rendus "inaccessibles", afin de mettre en évidence le quotidien des personnes en situation de handicap.
- Des installations événementielles et des sensibilisations dans les ministères et préfectures de région pour faire vivre l'expérience de l'inaccessibilité « dans la vraie vie ».









0 2

Outiller

- **Déploiement** de la plateforme accessibilite.gouv.fr
- Distribution d'un jeu pédagogique aux responsables RH et référents Handicap
- Mise à disposition d'outils
 pratiques pour animer de sessions
 de sensibilisation





03

Innover

- Organisation d'un hackathon (11 et 12 février) pour développer des solutions innovantes sur deux enjeux majeurs :
- La création d'alternatives accessibles aux CAPTCHA
- L'automatisation de la mise en accessibilité des documents PDF

La campagne s'appuie sur une signature percutante: "Le handicap n'est pas un choix. L'accessibilité non plus".

Le dispositif (message, création, ...) a été testé avec le concours d'un panel d'experts, d'agents de la fonction publique en situation de handicap et en lien avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).



FAVORISONS L'ACCESSIBILITÉ GRÂCE AUX OUTILS DISPONIBLES SUR

ACCESSIBILITE.GOUV.FR

